

2011-4293  
2012-01-11

# FINAL ALL-WEATHER BLOX

## COMMERCIAL

**SOLIDE**

**TUE LES RATS ET LES SOURIS**

**Tue les rats surmulots et les souris communes résistant à la warfarine**

Les rats surmulots et les souris communes peuvent consommer une dose mortelle en une seule fois, les premiers rongeurs morts apparaissant 4 ou 5 jours après le début du traitement.

N° D'HOMOLOGATION: **25423** LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**COMMERCIAL**

Utiliser uniquement à l'intérieur

AVERTISSEMENT



POISON

GARANTIE:

Brodifacoum.....0,005%

Contient du benzoate de dénatonium

Avertissement, contient les allergènes blé et huile de soja.

Ce produit contient du potassium sorbate à raison de 0,3% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

(pour des détails supplémentaires sur la sécurité, voir au verso)

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

CONTENU NET: 4.1 kg (9 lbs.)

Fabriqué par: Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 USA  
Tél: 608-241-0202

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. En cas d'ingestion, ce produit peut diminuer la capacité du sang à coaguler et provoquer des saignements. Porter des gants résistant aux produits chimiques

lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Pour tous les cas d'exposition humaine par ingestion, informer immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Communiquer immédiatement avec un vétérinaire si l'on soupçonne l'empoisonnement d'un animal familier ou d'élevage. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** La vitamine K<sub>1</sub> administrée sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées, ou bien par voie orale est suggérée comme traitement curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T .) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières ou les étangs.

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser l'appât pour contrôler le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*), et la souris commune (*Mus musculus*) dans des habitations, des bâtiments agricoles, des services alimentaires (sauf à proximité des denrées alimentaires), des silos vides, des usines de transformation (alimentaires destinés à la consommation humaine ou animale, et non-alimentaires) et des aires d'entreposage (sauf celles où il y a des denrées alimentaires). **Aires de restauration et installations de fabrication, de**

**transformation et d'entreposage des aliments :** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale: Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration). Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION:** Uniquement pour une utilisation à l'intérieur. L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans des sites où il existe une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes: 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention <<AVERTISSEMENT – POISON>> et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3: 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

**CHOIX DES LIEUX DE TRAITEMENTS:** Déterminer les lieux où les rats et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Utiliser uniquement à l'intérieur. Enlever le plus possible de nourriture.

**APPLICATION:**

Chaque morceau d'appât de ce récipient pèse 20 grammes environ.

**RATS:** Placer de 5 à 22 morceaux de FINAL ALL-WEATHER BLOX COMMERCIAL à un intervalle de 4,5 à 9 mètres par emplacement. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse. Environ 3 morceaux tueront de un à trois rats.

**SOURIS COMMUNES:** Placer un morceau de FINAL ALL-WEATHER BLOX COMMERCIAL à un intervalle de 2,5 à 3,5 mètres par emplacement. Deux morceaux peuvent être nécessaire là où vous constatez une activité élevée des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

**RATS/SOURIS:** Remplacer immédiatement les appâts contaminés ou gâtés. Pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination des rongeurs:** Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

**ENTREPOSAGE:** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employés strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

040111

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )